

Dans les fédérations syndicales suisses

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **15 (1923)**

Heft 8

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dans les fédérations syndicales suisses

Personnel de la broderie. Nous extrayons ce qui suit du rapport annuel pour 1922 de la Fédération du personnel de l'industrie de la broderie, qui vient d'être publié dans le journal du personnel de la broderie (*Stickerei-Personal-Zeitung*):

L'effectif a diminué de 1964 à 1691 membres. Il faut tenir compte que c'est l'industrie de la broderie qui a certainement le plus souffert de la crise. La plupart des 243 membres démissionnaires ont changé de profession. La caisse centrale enregistre 107,520 fr. en recettes et au total 101,837 fr. en dépenses. La caisse de chômage a dû faire des sacrifices énormes; elle versa au cours de l'année de rapport un total de secours de 134,071 fr. à 672 membres (le 34,2 % de l'effectif). Malgré tout, la caisse de chômage boucle avec une fortune de 500 fr. La fortune de la caisse centrale comportait 56,943 fr. au 31 décembre 1922.

Ouvriers des téléphones et télégraphes. L'Union des téléphones et télégraphes rapporte sur l'activité de cette fédération en 1922. La crise a aussi fait sentir ses effets sur les conditions d'engagement du personnel fédéral. Les mesures d'économie eurent un certain nombre de licenciements comme conséquence. Ce phénomène se reflète de même dans l'effectif des membres de la fédération; le nombre des membres adhérant a diminué de 1739 à 1524. La caisse centrale boucle par 53,467 fr. de recettes et 47,707 fr. de dépenses, avec un excédent de recettes de 5760 fr. La caisse de décès enregistre 19,654 fr. de recettes et 18,339 fr. de dépenses (dont 10,098 fr. pour secours de décès versés et 6950 fr. pour l'achat de valeurs). La caisse de résistance disposait d'une fortune de 10,674 fr. à la fin de l'année 1922.

Le rapport oriente en outre sur l'activité du comité central, du comité central étendu, du secrétariat et de la rédaction, sur les relations avec l'Union syndicale et l'Union fédérative, ainsi que sur la situation dans laquelle se trouve actuellement la question de la loi sur les traitements, les allocations de renchérissement, etc. Le rapport se termine par un chaleureux appel aux membres, les invitant à l'union et à collaborer au développement de l'organisation.

Ouvriers du papier et auxiliaires des arts graphiques. La Fédération des ouvriers du papier et des auxiliaires des arts graphiques vient de publier son rapport annuel de 1922. Elle aussi enregistre une légère diminution du nombre des membres; mais elle a cessé depuis la fin de l'année, et l'effectif s'accroît de nouveau. La fédération comptait à la fin de l'année 23 sections avec 1856 membres.

La caisse générale boucle avec un solde de 32,601 francs, les recettes s'étant élevées à 111,548 fr. et les dépenses à 78,947 fr. Le solde de la période écoulée, du montant de 63,954 fr., est compris dans les recettes. La caisse de maladie enregistre 45,047 fr. de recettes et 36,225 fr. de dépenses. Les recettes de la caisse de chômage comportèrent 26,556 fr., les dépenses 19,628 fr. Les recettes de la caisse d'assurance-accidents furent au total de 19,628 fr., à l'encontre desquelles se placèrent 1060 fr. de dépenses. La fortune totale de la fédération s'élevait à 59,246 fr. à la fin de l'année; en comparaison de la période écoulée, elle s'est par conséquent réduite de 8651 fr.

Un chapitre spécial s'occupe des mouvements des auxiliaires des arts graphiques qui entrèrent en grève dans diverses localités, en commun avec les typographes. Mais, tandis qu'une convention put être passée entre la Fédération des typographes et la Société suisse

des patrons imprimeurs, cette dernière refusa opiniâtement à conclure un contrat avec la Fédération des auxiliaires des arts graphiques. Il a été de même impossible jusqu'à présent de s'entendre avec l'Association suisse des imprimeries sur une convention nationale. Par contre, la plupart des maisons appartenant à cette association, ainsi que quelques entreprises de la Société patronale ont conclu des conventions. Un nombre d'auxiliaires assez considérable ont été victimes de représailles. Après les expériences faites, la Fédération des ouvriers du papier et des auxiliaires des arts graphiques en conclut que le personnel auxiliaire des imprimeries devrait être admis dans la Fédération des typographes. Il adresse à ce sujet une requête à la Fédération des typographes, en la rendant attentive à la situation actuelle et en demandant une entrevue pour discuter cette question.

Ouvriers du textile. Les comptes annuels de la Fédération des ouvriers du textile bouclent par 359,230 fr. de recettes et 399,745 fr. de dépenses; l'excédent des dépenses est donc de 40,515 fr. La plus grande part des dépenses revient aux secours de grève (115,490 fr.). La somme de l'actif se montait en 1922 à 472,477 fr.

Les recettes de la caisse de chômage accusent 171,788 fr., et le total des dépenses se monte à 250,570 francs. En prenant l'excédent des dépenses, la fortune de la caisse de chômage se trouve réduite de 48,788 fr. et se montait encore au 31 décembre 1922 à 40,283 fr.

Sous l'influence de la crise, l'effectif est descendu au cours de l'année de gestion de 16,208 à 12,190 membres.

Union ouvrière de Zurich. L'Union ouvrière et le cartel syndical de Zurich publient leur rapport annuel pour 1922; cette brochure contient 95 pages. L'effectif des membres a diminué de 4534, c'est-à-dire de 18,173 à 13,639. Le conflit des ouvriers sur métaux a eu des conséquences particulièrement néfastes pour la section zurichoise; elle s'est réduite de 3500 à 850 membres.

Les comptes annuels du cartel syndical bouclent par 47,884 fr. de recettes et un solde actif de 4444 fr. Le rapport financier annuel enregistre, avec 7686 fr. de recettes, un excédent de dépenses de 56 fr. Au cours de la période de rapport, 5298 clients sont venus se renseigner en 5999 cas auprès de l'assistance judiciaire. Au total, 17,423 renseignements furent donnés, dont 3432 concernaient des questions de salaire, 2894 des questions de chômage, 2424 des congédiements et 1715 des revendications diverses. La Chambre du travail encaissa 25,220 fr. pour ces revendications, somme qui fut remise aux clients.

Les rapports contiennent des données orientant sur l'activité du comité de l'Union, de la commission d'éducation, de la bibliothèque centrale, du cartel syndical et de la Chambre du travail. Des chapitres spéciaux sont consacrés à la baisse des salaires et à la prolongation de la durée du travail, à l'assistance-chômage et au conflit des métallurgistes. Des tableaux relatifs aux salaires et à la durée du travail sur la place de Zurich complètent le rapport fort bien documenté.

Union ouvrière du district de Winterthur. Ainsi qu'il ressort du rapport annuel de 1922 de l'Union ouvrière du district de Winterthur, ses organes ont dû effectuer un grand travail au cours de la période de rapport. Le bureau de renseignements juridiques surtout a été très fréquenté. Au total 6242 renseignements et conseils furent donnés; sont compris dans ce nombre 1020 renseignements de la division syndicale, concernant spécialement l'assistance-chômage. Ils furent donnés à 3069 personnes syndiquées et à 3121 non syndiquées. La somme totale des indemnités obtenues s'élève à 94,150 fr.

Les événements politiques exigèrent toute l'attention de l'Union ouvrière. Le résultat des votations et des élections démontre que les voix du bloc bourgeois et des partis de gauche sont presque à égalité. C'est ainsi qu'aux élections du Conseil national le bloc bourgeois obtint 5593, la gauche 5887 voix. Le règlement municipal sur les traitements a été repoussé en mai par 4822 oui contre 4999 non; à cette occasion, les communistes se sont joints à la droite bourgeoise pour repousser le projet.

L'activité syndicale se concentra sur la défense des aggravations des conditions de travail projetées. En outre des mouvements généraux des ouvriers sur bois et des typographes, les différentes sections syndicales locales s'opposèrent avec plus ou moins de succès à la baisse des salaires et à la prolongation de la durée du travail. La commission d'éducation eut aussi une activité très animée; au cours de l'hiver, elle organisa onze soirées éducatives et autres. Des rapports sur les organisations coopératives complètent le compte rendu annuel.

Fédération suisse des tisserands à points plats. Nous extrayons du rapport annuel de cette fédération les renseignements suivants:

L'effectif des membres n'a pas subi de grande modification, malgré qu'ensuite de la crise économique on en constate une légère diminution. A la fin de 1922, 18 sections avec 1154 membres appartiennent à la fédération, dont 636 hommes et 518 femmes. En comparaison de l'année écoulée, alors que la fédération comprenait 19 sections avec 1321 membres, on enregistre une diminution de 167 membres; la majeure partie de cette perte provient de la section de Grub, qui a démissionné de l'organisation.

Les cotisations des membres à la caisse centrale se sont élevées pendant l'année de rapport à environ 9000 francs; il faut ajouter les cotisations à la caisse de chômage, qui atteignirent la somme de 3850 francs. Au total on versa 10,528 francs en secours de chômage; en outre, la caisse d'assistance paya 415 francs à des membres nécessiteux. Malgré le montant élevé des secours, la fortune de la fédération s'est accrue de 890 fr.

Des baisses de salaire sur les articles en fils colorés n'ont pas pu être entièrement évitées; cependant les taux du tarif des articles bruts ont pu être maintenus. L'organe fédératif, *Le travailleur à domicile* (en langue allemande) paraît tous les 15 jours; son édition est de 2500 exemplaires. Il n'y a aucun changement dans les relations avec l'Union syndicale et le cartel syndical appenzellois.

Ouvriers des communes et de l'Etat. La Fédération des ouvriers des communes et de l'Etat publie, en une brochure de 160 pages, son rapport des années 1921 et 1922. L'effectif des membres est resté stable; il comportait à la fin de 1921 10,505 et fin 1922 10,416 membres. Les recettes de la caisse centrale s'élevèrent en 1922 à 189,364 fr. contre 161,270 l'année précédente. Les dépenses ont diminué de 160,604 fr. en 1921 à 156,570 fr. en 1922. Le bouclement de la caisse enregistre pour l'année 1921 un excédent de recettes de 667 fr., pour 1922 un excédent de recettes de 32,794 fr.

Les recettes du fonds de lutte ont augmenté de 71,130 fr. à 133,569 fr.; celles de la caisse de décès ont diminué de 106,318 fr. à 86,313 fr. La fortune totale de la fédération comportait fin 1921 321,439 fr., fin 1922 496,074 fr.

Le rapport oriente en détail sur l'activité du comité directeur et du comité central pendant la période de rapport et sur les divers organes de la fédération. Il contient en outre des tableaux sur les salaires, les majorations pour le travail supplémentaire, les vacances et les salaires payés pendant le service militaire.

Les rapports des sections nous renseignent sur l'activité des organisations locales. Des tableaux sur les frais résultant d'une journée de maladie dans les hôpitaux suisses d'aliénés (denrées alimentaires, chauffage et lumière, traitements et salaires) sont donnés à titre de comparaison entre les années 1913 à 1920.

Métallurgistes et horlogers. Les ouvriers de la maison K. et W. Siegerist, fabrique d'emballage en fer-blanc, à Berne, furent en grève du 14 mai au 6 juillet. Bien que la direction mit tout en œuvre pour obtenir des briseurs de grève du canton de Fribourg, les ouvriers grévistes tinrent bon. Après sept semaines de grève, l'office de conciliation soumit une proposition d'arrangement que les deux parties acceptèrent. Cette entente prévoit: qu'il ne sera pris aucune mesure de représailles; une augmentation générale de 6 centimes à l'heure et de 10 centimes pour quatre ouvriers. Les salaires minima sont maintenus. Une exception est faite pour ouvriers de 20 ans et au-dessous qui reçoivent une augmentation de 5 centimes. Il ne sera pas accordé de vacances cette année, mais l'année prochaine et cela comme auparavant, sans aucune restriction. Les autres points des conditions de travail ne subissent pas de changement.

La grève dans la *Maison Saurer*, à Arbon, a été arrêtée après une durée de huit semaines. La grève avait éclaté parce que la maison voulait décréter une baisse générale des salaires de 10 %. Cette baisse avait été précédée d'une autre de 40 % pour les ouvriers travaillant aux pièces. Les ouvriers furent disposés à accepter une réduction de 4 % si la maison s'engageait à ne plus diminuer les salaires avant le printemps 1924, ou avant une baisse notable du coût de la vie. L'office de conciliation fut invité à prêter ses bons offices, mais il ne put accepter cette mission, la maison Saurer ayant fait savoir qu'elle maintenait catégoriquement ses propositions. Les grévistes montrèrent jusqu'au dernier jour une solidarité exemplaire. La décision d'arrêter la grève fut prise par 340 voix contre 195.

Secrétariat ouvrier de l'Oberland zurichois. Ce secrétariat a dû faire face à un énorme travail au cours de l'année 1922. Le nombre des demandes de renseignements s'élève à 5329, dont 3653 hommes et 1676 femmes; 2812 étaient organisés, 2517 non organisés. Il a été accordé en tout 16,245 audiences. 1506 concernaient le contrat de travail, 1409 la responsabilité civile, 4541 la protection des ouvriers, 1279 le droit des locataires, 1564 le droit de la famille, 1906 la loi sur les poursuites et faillites, 951 l'assistance publique, 1603 les impôts, la police des habitants, 163 les questions militaires, 362 le droit civil et 465 les autres questions de droit. Les sommes perçues et transmises à leurs ayants droit dans des litiges s'élèvent à 40,237 fr. Le nombre des clients et des audiences se répartissent comme suit dans les différentes localités: Wetzikon 1677 clients et 7852 audiences; Pfäffikon 1128 clients et 3426 audiences; Uster 670 clients et 1466 audiences; Rapperswil 233 clients et 579 audiences; Wald 292 clients et 806 audiences; Rüti 1190 clients et 1797 audiences. Il y eut en outre 137 clients et 319 audiences.

Cartel syndical bâlois. Nous relevons ce qui suit du rapport du Cartel syndical et de l'Union ouvrière de Bâle pour 1922:

La diminution de l'effectif s'est continuée au cours de 1922; le nombre total des membres passe de 15,705 à 12,664. La plus grande perte s'est produite chez les ouvriers du bâtiment; ils comptaient à fin 1921 encore 1107 membres, tandis qu'ils ne sont plus aujourd'hui que 120. Les ouvriers textiles ont perdu 987 membres et les peintres 273. Dix-huit sections enregistrent une diminution de membres et sept une augmentation. L'effectif de cinq sections est resté stationnaire.

Le rapport donne un aperçu de la marche de l'union ouvrière. Des rapports spéciaux sont consacrés aux assemblées et aux manifestations, à la crise économique et aux secours de chômage, ainsi qu'à l'activité du cartel syndical proprement dit. Le rapport sur les mouvements de salaires et les grèves nous apprend que dans le champ d'action du cartel syndical bâlois se sont produits 55 mouvements, qui s'étendirent à plus de 445 entreprises dans lesquelles sont occupées 10,895 personnes.

Le secrétariat ouvrier a donné des renseignements à 1719 personnes, dont 1134 hommes et 685 femmes. Parmi ces personnes, 943 étaient syndiquées et 776 non syndiquées. Parmi les affaires traitées par le secrétariat, 1647 relevaient du droit civil, 294 de l'assurance-chômage, 226 de l'assurance-maladie et accidents.

Les comptes annuels bouclent par 40,496 fr. de recettes totales et un solde actif de 3930 fr.

Employés postaux. Du rapport de la Fédération suisse des employés postaux pour 1922, nous relevons ce qui suit:

L'effectif a subi un recul; de 8099 membres, il est descendu à 7970, soit une diminution de 129 membres. Le nombre des employés de toutes catégories occupés à l'administration postale a diminué de 189 personnes, soit de 8491 à 8310. A la fin de 1922, les employés postaux réunissaient dans leur fédération le 93 % du total des employés postaux au service de la Confédération.

Les recettes de la caisse centrale se sont élevées à 58,296 fr., les dépenses à 58,924 fr. Les comptes bouclent avec un excédent de dépenses de 628 fr. La diminution des recettes sur l'année précédente, du montant de plus de 5000 fr., est due à trois causes essentielles:

La diminution des cotisations des collègues pensionnés, la résiliation du contrat avec la fédération des employés des douanes qui versaient à la caisse centrale pour la rédaction du journal de cette association et pour le travail de secrétariat 2500 fr.; enfin un recul dans le nombre des abonnés à l'« Union ». Par contre, les frais résultant du congrès qui se tint à Bellinzona dans l'année comprise dans cet exercice, ont considérablement augmenté la somme des dépenses totales.

Le fonds de réserve s'est augmenté à la somme de 48,537 fr. La caisse de secours a été mise fortement à contribution; elle a versé en tout 6594 fr. Il faut ajouter à cette somme 2633 fr. pour assistance judiciaire.

Le rapport s'étend sur la vie dans la fédération, ses relations avec les autres organisations. L'action de scission, engagée par les chrétiens-sociaux après l'entrée de la fédération dans l'Union syndicale suisse, n'a eu qu'un résultat médiocre, peu de membres donnèrent leur démission.

Des considérations sur l'activité syndicale des instances de la fédération et sur son activité philanthropique terminent ce rapport si riche en renseignements.



Le mouvement coopératif

Prévoyance populaire suisse. D'après le rapport annuel de la Prévoyance populaire suisse (assurance sur la vie) pour 1922, le montant des sommes assurées a passé de 10,563,178 fr. à 12,187,048 fr. De ce fait, les recettes en primes et intérêts se sont élevées à 550,309 francs, et le résultat financier, qui boucle par un excédent de recettes de 64,771 fr., peut être considéré comme l'un des plus favorables. Les garanties se sont élevées depuis 1921 de 1,117,931 fr. à 1,531,222 fr. De l'excédent de recettes, le 20 % est versé conformément aux statuts au fonds de réserve et 80 % au fonds des excédents. Le fonds de réserve statutaire s'élève ainsi à 44,099 fr., le fonds des excédents à 116,608 fr.

NOTES

Lutte de classe et subventions fédérales. Le *Journal des associations patronales* commence une campagne contre la subvention touchée par l'Union syndicale suisse et, suivant l'Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie, cette campagne doit même devenir « vigoureuse ». Cette activité-là doit sans doute lui paraître plus facile que de chercher à sortir l'industrie horlogère du gâchis où l'a plongée l'incurie du monde patronal horloger.

La presse à la dévotion du patronat s'empresse de relever ces attaques, et l'un de ces journaux-là ajoutait: « Est-il vraiment admissible qu'une association se livrant à la lutte de classe, soit subventionnée par la Confédération et puisse faire ainsi un gros boni sur le dos du peuple? » Ce journal et ses congénères trouvent évidemment tout naturel que la Ligue des paysans, l'Union suisse des arts et métiers, l'Union suisse du commerce et de l'industrie, les chrétiens-sociaux, les jaunes, etc., toutes ces organisations qui n'existent que pour défendre des intérêts de classe, touchent des subventions de la Confédération; seuls les ouvriers ne devraient rien recevoir et regarder comment les autres groupements économiques luttent pour leurs intérêts de classe contre les travailleurs avec l'appui de la Confédération.

Certains milieux patronaux ne semblent pas très enchantés de cette lutte sans scrupule engagée contre la subvention de l'Union syndicale suisse. Ils paraissent avoir assez de bon sens pour comprendre que l'on ne saurait décemment accorder aux uns ce que l'on refuserait aux autres. Attendons toujours, nous aurons probablement encore l'occasion de dire deux mots à ce sujet.

La votation du 3 juin. (Retardé.) La votation sur la revision constitutionnelle concernant le régime des alcools a été repoussée par le peuple par 360,397 voix contre 262,688, et cela malgré que tous les partis recommandaient l'adoption.

Le Dr Laur voit les causes du rejet dans le sentiment d'indépendance et de liberté des paysans, à leur aversion de la bureaucratie et des monopoles et à la méfiance contre la régie des alcools. Le Dr Laur a peut-être raison. Mais, la direction de la Ligue des paysans est-elle même responsable de cet état d'esprit. Elle a su exploiter cette mentalité pour arriver à ses fins en l'utilisant contre la hiérarchie bureaucratique, contre l'économie de guerre, contre l'œuvre des assurances sociales, l'impôt direct, le prélèvement sur les fortunes. Partout où l'agriculture en pouvait tirer quelque avantage, et surtout lorsqu'il s'agissait de la liberté d'autres milieux du peuple, elle fit bon marché de ses principes. Que l'on se rappelle son attitude dans les questions du prix du lait et des produits lactés, de l'importation des pommes de terre et du vin, et sa politique de restrictions d'importation qu'elle pratique avec la complicité de l'office vétérinaire.

Nous sommes heureux de constater que dans tous les centres ouvriers, la majorité fut acceptante. C'est une nouvelle preuve de l'idéalisme et du sentiment de la responsabilité morale et du devoir social qui anime la classe ouvrière. Cette loi ne devait pas seulement marquer un progrès moral, mais l'augmentation de recettes qu'elle devait amener aurait profité à l'assurance-vieillesse-invalidité-survivants. Nous regrettons donc doublement cet échec.

La lutte pour les huit heures. La Commission paritaire pour les questions relatives à l'application de la loi sur la durée du travail dans les entreprises de transports s'est donc réunie jeudi dernier, à Berne. Après s'être occupée des conditions de travail existant